



Bureau du Vérificateur général du Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-55

ISBN 0-660-61485-5

**Bureau du
vérificateur général du Canada**

**Budget des dépenses
2001-2002**

**Rapport sur les
plans et les priorités**

Approuvé

L. Denis Desautels, FCA
Vérificateur général du Canada

L'honorable Paul Martin, C.P., député
Ministre des Finances

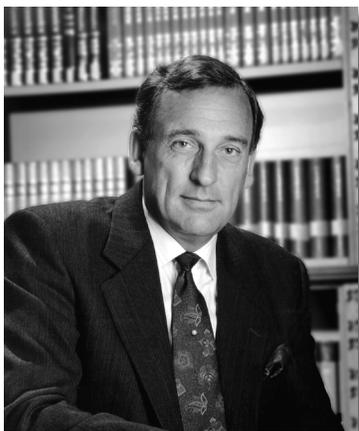
Table des matières

	Page
Section I — Messages	1
Message du vérificateur général	1
Déclaration de la direction	3
Section II — Vue d'ensemble du Bureau	5
Vision, mission et objectifs	5
Mandat, rôles et responsabilités	6
Lois habilitantes	6
Secteur d'activité — Vérification législative	6
Organisation du Bureau	7
Nos rapports	9
Contexte de la planification	9
Dépenses prévues	10
Section III — Plans, résultats, activités et ressources	11
Principal engagement en matière de résultats	11
Résultats escomptés	11
Activités connexes et ressources	15
Activités de soutien	19
Section IV — Initiatives horizontales	21
Stratégie de développement durable	21
Section V — Renseignements financiers	23
Section VI — Autres renseignements	25
Renvois aux Rapports sur les plans et les priorités de 2000-2001 et de 2001-2002	25
Rapports exigés par la loi	26
Personnes-ressources du Bureau	27
Index	29

SECTION I

Messages

Message du vérificateur général



Le Bureau du vérificateur général s'est engagé à produire des changements positifs pour les Canadiens en favorisant l'amélioration du fonctionnement de nos institutions fédérales. Au cours des cinq dernières années, nous avons axé nos travaux sur les priorités suivantes : la situation financière du gouvernement, la reddition de comptes, la gestion financière, le renouvellement de la fonction publique et la protection de l'environnement. En février 2001, j'ai déposé mon rapport final, qui évalue les progrès accomplis à l'égard de ces priorités. Le Bureau continuera de mettre l'accent sur ces priorités cette année; elles seront cependant revues après la nomination du nouveau vérificateur général.

Le présent Rapport sur les plans et les priorités énonce notre plan d'action pour l'exercice 2001-2002. La gestion des subventions et des contributions était un secteur préoccupant en 2000 et une bonne partie de nos travaux en 2001 porteront sur cette question. En réponse à une demande du Comité permanent des comptes publics, nous présenterons le rapport d'une vérification de portée gouvernementale sur ce sujet en décembre 2001. En septembre 2001, le commissaire à l'environnement et au développement durable rendra public un rapport sur les questions environnementales touchant le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La mise en œuvre de la Stratégie d'information financière du gouvernement aura une incidence sur notre vérification des états financiers du gouvernement du Canada. Elle exigera d'autres travaux de vérification des nouveaux systèmes financiers et des montants qui n'étaient pas comptabilisés auparavant dans les comptes et les états financiers du gouvernement (immobilisations, stocks et passifs environnementaux). Nous avons entrepris un examen d'envergure de nos méthodes de vérification comptable.

En mars 2000, le Comité permanent des comptes publics a fait plusieurs recommandations visant à améliorer nos rapports sur le rendement. À la suite de ces recommandations, le Bureau a révisé son cadre de mesure du rendement et de rapports. Le nouveau cadre définit une séquence de résultats intermédiaires qui établissent un lien entre nos extrants — vérifications, opinions, information et avis — et les conséquences souhaitées — gestion des programmes gouvernementaux améliorée et meilleure reddition de comptes au Parlement et au public (voir la pièce 3.2). La séquence de résultats ou



chaîne des résultats permet de décrire le rendement du Bureau et de montrer comment il produit des changements positifs pour les Canadiens. Le Bureau parachèvera le cadre et le mettra en œuvre au cours des prochaines années.

Mon mandat comme vérificateur général du Canada se terminera à la fin de mars. Je crois qu'au cours des dix dernières années, l'équipe de gens dévoués et professionnels du Bureau a su contribuer à l'amélioration des institutions fédérales. Je suis fier d'avoir servi le Parlement et les Canadiens en ma qualité de vérificateur général du Canada.

Le vérificateur général du Canada,



L. Denis Desautels, FCA

Le 26 février 2001

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 du Bureau du vérificateur général du Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies du Bureau et les résultats escomptés par celui-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.



Michael J. McLaughlin, CMA
*Sous-vérificateur général et
agent financier supérieur*

Le 26 février 2001



SECTION II

Vue d'ensemble du Bureau

Vision, mission et objectifs

2.1 Les énoncés sur la vision et la mission qui guident le travail du Bureau sont exposés dans son Cadre stratégique.

VISION

Nous nous sommes engagés à produire des changements positifs pour tous les Canadiens en faisant la promotion d'une administration gouvernementale responsable, honnête et productive qui reflète un engagement envers le développement durable et ce, dans l'exécution du mandat que nous a confié le Parlement.

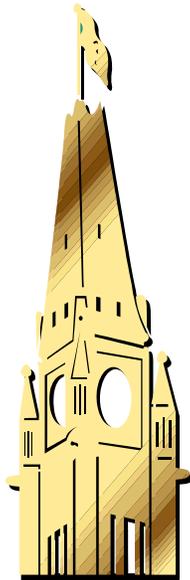
MISSION

Nous effectuons, en toute indépendance, des missions de vérification et des examens qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement. Nous visons ainsi à améliorer le contrôle parlementaire sur les deniers publics et à encourager l'emploi des meilleures méthodes de gestion dans l'administration publique.

OBJECTIFS

Nous voulons produire des résultats positifs en favorisant :

- un compte rendu juste et honnête de l'intendance du gouvernement à l'égard des ressources financières et autres;
- l'efficacité, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique;
- la perception des recettes dues à l'État;
- une assurance objective à l'égard des questions jugées satisfaisantes ou insatisfaisantes;
- la conformité aux autorisations;
- l'honnêteté dans l'administration fédérale;
- l'environnement et le développement durable.



PRIORITÉS 2001-2002

- Aider à améliorer la situation financière du gouvernement et l'information sur l'état de ses finances.
 - Susciter l'avancement réel des concepts redditionnels et améliorer les pratiques redditionnelles au sein de l'administration fédérale.
 - Améliorer la qualité de la gestion financière dans l'administration fédérale.
 - Susciter les changements nécessaires à la fonction publique.
 - Aider à améliorer le rendement du gouvernement fédéral comme protecteur de l'environnement et promoteur du développement durable.
-



2.2 Beaucoup d'intervenants, gouvernementaux et autres, partagent ces objectifs, ce qui ajoute à la difficulté de cerner les résultats attribuables à nos vérifications. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir un bon gouvernement et c'est avec la collaboration et la participation de ces intervenants que nous pouvons susciter le changement. Nous évaluons notre propre efficacité par rapport à notre capacité d'effectuer des vérifications de qualité supérieure qui portent sur des questions importantes.

Mandat, rôles et responsabilités

Lois habilitantes

2.3 La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions concernent la vérification législative et la surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres entités dont des organisations internationales.

2.4 Nous nous distinguons des ministères et des organismes en ce que nous sommes indépendants du gouvernement et que nous faisons directement rapport au Parlement. Un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles gouvernementaux sur notre budget et notre personnel et un mandat de dix ans pour le vérificateur général assurent notre indépendance.

Secteur d'activité — Vérification législative

2.5 L'objectif du secteur d'activité du Bureau est de transmettre des données de vérification et d'autres données pertinentes à la Chambre des communes aux fins de son examen minutieux des programmes, des activités financières et des questions environnementales et de développement durable du gouvernement. Le vérificateur général fournit au Parlement et aux Canadiens des réponses aux questions suivantes.

Composantes de la vérification législative ¹	Questions
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Les ministères et les organismes exécutent-ils leurs programmes de manière économique et efficiente, avec le souci de leur impact sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il de moyens pour mesurer l'efficacité de ses programmes? La loi est-elle respectée et le Trésor public est-il protégé?
Évaluation des rapports sur le rendement des agences	Les agences présentent-elles l'information sur le rendement de façon fiable et juste?
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale conformément aux conventions comptables applicables?

Composantes de la vérification législative ¹	Questions
Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	Les sociétés d'État et les autres entités présentent-elles fidèlement leur information financière conformément aux normes comptables applicables? Se conforment-elles aux autorisations législatives?
Examens spéciaux des sociétés d'État	Les systèmes et les pratiques des sociétés d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficace et que le déroulement des opérations est efficace?
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Dans quelle mesure les ministères et les organismes ont-ils atteint les objectifs et mis en œuvre les plans d'action énoncés dans leur stratégie de développement durable?

¹ Ces composantes sont expliquées plus en détail dans les articles 5, 6 et 7 de la *Loi sur le vérificateur général* et dans la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans tous nos travaux, nous considérons aussi la conformité aux autorisations.

Organisation du Bureau

2.6 Le Groupe des conseillers principaux et le Comité consultatif indépendant rassemblent les conseillers externes du vérificateur général. Les membres du Groupe des conseillers principaux représentent les principales parties intéressées avec lesquelles le Bureau se trouve en rapport, par exemple le gouvernement, les entreprises, les milieux comptables et universitaires et d'autres parties. Le Groupe est chargé de fournir des avis stratégiques sur les travaux du Bureau. Le Comité consultatif indépendant, qui est composé de comptables chevronnés, donne des avis au vérificateur général sur ses vérifications comptables des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et d'autres entités du secteur public. Il aide également le vérificateur général à surveiller les faits nouveaux dans les domaines de la comptabilité et de la vérification et à examiner leur incidence sur les travaux du Bureau.

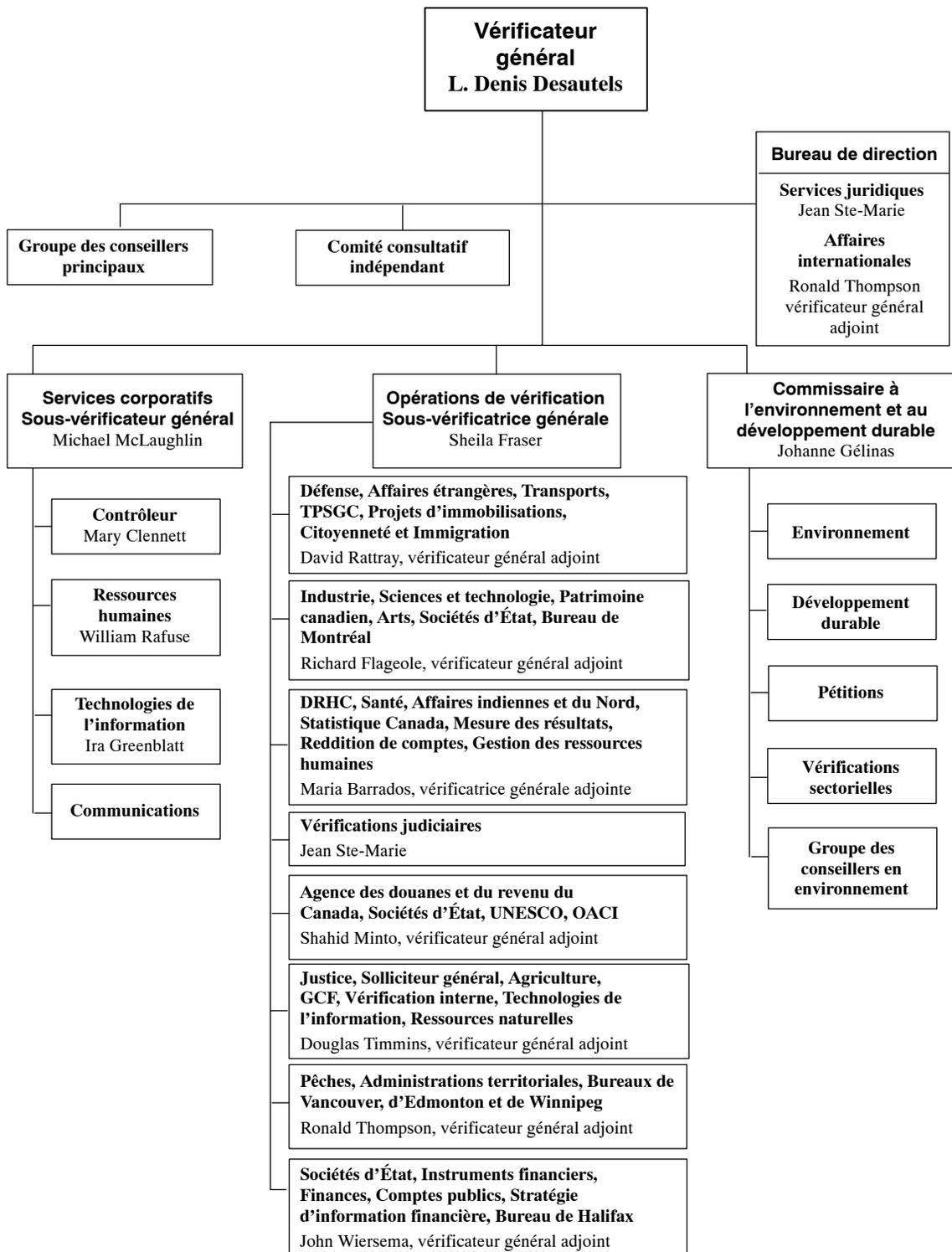
2.7 Le Bureau de direction assure une orientation générale et supervise les activités internationales.

2.8 La Direction générale des services corporatifs appuie directement les activités de vérification du Bureau.

2.9 La Direction générale des opérations de vérification est responsable de toutes les activités de vérification du Bureau. Nos vérificateurs sont titulaires d'un diplôme universitaire supérieur ou possèdent des compétences professionnelles dans de nombreuses disciplines. Notre effectif comprend des comptables, des ingénieurs, des avocats, des statisticiens, des sociologues, des historiens, des environnementalistes et des économistes.



Organisation du Bureau



2.10 Le commissaire à l'environnement et au développement durable surveille la performance du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable et fait rapport à ce sujet à la Chambre des communes, au nom du vérificateur général. Le Groupe des conseillers en environnement, qui est composé de représentants de groupes environnementaux, de l'industrie et du secteur universitaire, conseille le commissaire en ce qui concerne ses travaux et les faits nouveaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Nos rapports

2.11 Tel qu'il est précisé dans la loi, les travaux du Bureau sont communiqués sous diverses formes, notamment : les chapitres ou les autres observations de vérification contenus dans les rapports du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable présentés à la Chambre des communes; les opinions sur les états financiers du gouvernement du Canada, des administrations territoriales, des sociétés d'État et d'autres entités; les rapports d'examen spécial aux conseils d'administration des sociétés d'État; les rapports annuels sur d'autres questions aux législatures des administrations territoriales; les évaluations des rapports sur le rendement de trois agences. (Pour obtenir plus de détails, consulter la section VI.) Nos travaux peuvent aussi donner lieu à des publications spéciales, à des méthodes, à des notes d'information à l'intention des comités parlementaires, à des discours et à des lettres de recommandations aux entités que nous vérifions. Nos rapports et d'autres renseignements sur le Bureau se trouvent sur notre site Web (www.oag-bvg.gc.ca).

Contexte de la planification

2.12 Les changements dans l'organisation du gouvernement et dans la gestion des ministères, des organismes et des sociétés d'État ont des effets sur nos vérifications. Des changements récents tels que l'introduction de la Stratégie d'information financière du gouvernement et la modernisation de la fonction de contrôleur ont, et continuent d'avoir, des répercussions sur nos activités prévues au cours de la période de planification, qui s'étend de 2001 à 2004. Ces changements, alliés aux réductions budgétaires antérieures, ont exercé des pressions sur tout le Bureau, du fait que nous tentons d'avoir une couverture suffisante de vérification pour toutes les composantes de notre secteur d'activité, la vérification législative.

2.13 Ces défis ont aussi eu une incidence sur nos ressources humaines. Le Bureau considère que sa vitalité et son succès continus reposent sur ses ressources humaines. Au cours des prochaines années, le renouvellement de nos ressources humaines constituera l'un de nos plus importants défis.

2.14 Nous avons demandé une augmentation de 15 p. 100 (8 millions de dollars) de notre budget de base afin de pouvoir servir efficacement le Parlement. Toutefois, étant donné notre mode de financement, nous devons négocier cette augmentation avec les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les discussions avec les représentants ont commencé à l'été 2000, et la question du financement n'est pas encore réglée.



Dépenses prévues

(en millions de dollars)

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses brutes du Programme	54,0	55,6	54,5	54,5
<i>Budget supplémentaires des dépenses et autres ajustements</i>	4,1	-	-	-
Dépenses nettes du Programme	58,1	55,6	54,5	54,5
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	(0,8)	(0,7)	(0,5)	(0,5)
<i>Plus : Coût des services reçus sans frais</i>	6,5	6,5	6,5	6,5
Coût net du Programme	63,8	61,4	60,5	60,5
Équivalents temps plein	520	520	520	520

Note : Les prévisions pour 2000-2001 ne comprennent pas l'augmentation du budget de base indiquée au paragraphe 2.14.

SECTION III

Plans, résultats, activités et ressources

Principal engagement en matière de résultats

3.1 Effectuer des vérifications et des examens indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement et aux Canadiens et qui favorisent la reddition de comptes, l'emploi des meilleures pratiques dans l'administration publique, et le développement durable.

3.2 Notre principal engagement en matière de résultats est lié à notre énoncé de mission et à nos priorités. Au cours des cinq dernières années, nous avons axé nos travaux sur les priorités suivantes : la situation financière du gouvernement, la reddition de comptes, la gestion financière, le renouvellement de la fonction publique et l'environnement. En février 2001, le vérificateur général a déposé son rapport final dans lequel il évalue les progrès accomplis à l'égard de ces priorités. Nous continuerons de mettre l'accent sur ces priorités cette année; elles seront cependant revues après la nomination du nouveau vérificateur général.

Résultats escomptés

3.3 Nos résultats escomptés comprennent des vérifications, des opinions et des avis conformes aux normes professionnelles, ainsi que des conséquences intermédiaires de nos travaux, lesquelles contribuent à l'amélioration de la reddition de comptes et des pratiques de gestion au gouvernement.

3.4 En 2000, le Bureau a révisé son cadre de mesure du rendement et de rapports. Le nouveau cadre utilise une chaîne des résultats pour établir un lien entre nos extrants — vérifications, opinions, information et avis — et les conséquences souhaitées — gestion des programmes gouvernementaux améliorée et meilleure reddition de comptes au Parlement et au public. Le cadre nous permet de décrire le rendement du Bureau et de montrer comment il produit des changements positifs pour les Canadiens. Les pièces 3.1 et 3.2 fournissent d'autres détails sur le cadre et la chaîne des résultats. Les paragraphes 3.5 à 3.10 décrivent certains des résultats de la chaîne présentée à la pièce 3.2. Au cours des prochaines années, le Bureau précisera ces résultats et la façon de les mesurer.



Pièce 3.1 – Notre cadre de mesure du rendement et de rapports

Notre nouveau cadre utilise une chaîne des résultats comme fondement de la gestion du rendement. Une chaîne des résultats établit un lien entre nos extraits — vérifications, opinions, information et avis — et les conséquences souhaitées — gestion des programmes gouvernementaux améliorée et une meilleure reddition de comptes au Parlement et au public. Le cadre nous permet de décrire le rendement du Bureau et de montrer comment il produit des changements positifs pour les Canadiens. La pièce 3.2 établit de façon plus précise le lien entre la chaîne des résultats et nos extraits.

La colonne de gauche de la pièce indique que le Bureau veut produire des changements positifs pour ses clients, notamment les députés des assemblées législatives fédérales et territoriales, les représentants des entités vérifiées et le public. Afin de produire des changements positifs pour les parties intéressées, le Bureau travaille aussi avec d'autres vérificateurs législatifs, les associations professionnelles, les organismes de normalisation nationaux et internationaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La section du bas de la pièce précise les activités du Bureau et les extraits — information de vérification, avis et assurance — qu'il produit. Le Bureau contrôle en grande partie la production de ses extraits, mais il n'exerce qu'une influence indirecte sur la réalisation des conséquences immédiates, intermédiaires et finales.

Le Bureau offre un service professionnel et doit donc maintenir sa crédibilité en respectant les normes professionnelles lorsqu'il travaille avec des tiers. Il doit avoir recours à différents moyens pour assurer le professionnalisme de ses travaux et à cette fin, il ne doit pas se limiter au respect des normes, mais aussi prendre en compte les vues des groupes concernés.

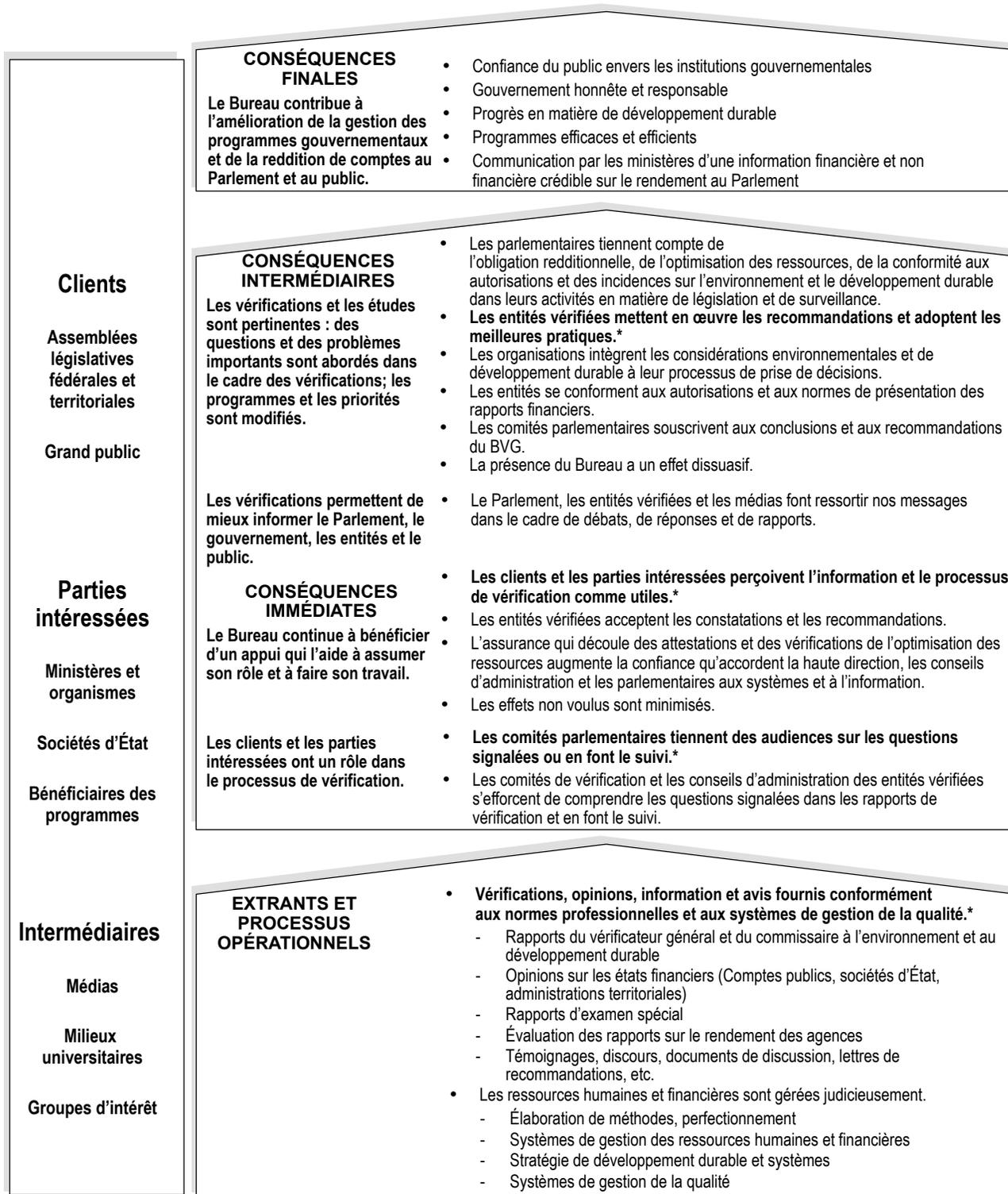
La section centrale de la pièce présente une série de conséquences immédiates et intermédiaires qui devraient mener aux conséquences souhaitées, mais qui ne sont pas finales.

Premièrement, le Bureau tente de faire participer divers clients, dont les comités parlementaires, les entités vérifiées et les conseils d'administration, au processus de vérification. Par exemple, les comités parlementaires tiennent des audiences sur les questions signalées.

Ensuite, le Bureau cherche à mieux informer le Parlement, les entités gouvernementales et le public. À cet égard, les caractéristiques clés de l'information sont la crédibilité, l'assurance, l'exactitude, la pertinence, l'actualité, l'intégralité et la clarté.

Enfin, le Bureau tente de susciter des changements par la communication d'une information qui a une incidence sur les programmes et les priorités. De tels changements peuvent être vus comme étant les différences (améliorations), au niveau des connaissances, des attitudes, des compétences, de l'engagement, de la capacité et des actions continues au sein de l'entité, qui devraient produire les conséquences finales souhaitées.

La section du haut de la pièce présente les conséquences finales, par exemple la confiance du public envers des institutions publiques solides, un gouvernement honnête et responsable, des programmes gouvernementaux efficaces et efficaces, des progrès en matière de développement durable et la communication par les ministères d'une information financière et non financière crédible sur le rendement au Parlement. À ce chapitre, nous partageons les mêmes intérêts avec de nombreuses autres parties à l'intérieur du gouvernement et à l'extérieur de celui-ci, ce qui complique le recensement des résultats attribuables à nos vérifications. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir un bon gouvernement, et c'est avec la collaboration et la participation de ces parties que nous pouvons susciter le changement. Dans la mesure du possible, nous évaluons périodiquement si des progrès marquants ont été réalisés dans ces secteurs par des études ou des évaluations spécialisées.



* Ces résultats sont décrits plus en détails dans la sous-section intitulée **Résultats escomptés** à la page 11.

3.5 Vérifications, opinions, information et avis conformes aux normes professionnelles et aux systèmes de gestion de la qualité. Le Bureau produit divers extraits, par exemple information de vérification, avis et assurance. Il offre un service professionnel et doit donc maintenir sa crédibilité en respectant les normes professionnelles et en appliquant les systèmes de gestion de la qualité. La sous-section **Activités connexes et ressources**, à la page 15, renferme d'autres détails sur les principaux extraits que nous voulons produire.

3.6 Les comités parlementaires tiennent des audiences sur les questions signalées ou en font le suivi. Le Parlement est notre principal client; il est important que nous comprenions les besoins et les intérêts des parlementaires afin de mieux les servir. Nous rencontrons souvent les parlementaires et leurs chercheurs afin de discuter de leurs intérêts. Cette année, nous commencerons à mener des enquêtes auprès des députés en vue d'en apprendre davantage sur leurs intérêts et de mesurer leurs réactions aux travaux du Bureau.

3.7 Nous communiquons régulièrement avec le Comité permanent des comptes publics et d'autres comités afin de leur faire part des questions traitées dans les rapports du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Les audiences des comités constituent un important moyen de les sensibiliser aux questions traitées dans les rapports et, enfin, d'obtenir l'engagement des ministères et des organismes quant à la mise en œuvre de nos recommandations. Nous nous attendons à ce que 60 p. 100 environ de nos rapports fassent l'objet d'audiences de comité parlementaire au cours de la période actuelle de planification, qui s'étend de 2001 à 2004.

3.8 Les clients et les parties intéressées trouvent l'information et le processus de vérification utiles. La rétroaction que nous recevons de nos parties intéressées sur la pertinence, l'intégralité et l'exactitude de l'information que nous fournissons, de même que sur la manière dont nous menons nos vérifications, a une importance capitale pour l'amélioration de nos activités. Jusqu'ici, nous n'avons demandé cette rétroaction qu'aux représentants des sociétés d'État. Nous prévoyons d'élaborer des mécanismes de rétroaction semblables pour d'autres parties intéressées au cours de la période actuelle de planification et de communiquer les résultats au Parlement.

3.9 Les entités vérifiées mettent en œuvre les recommandations et appliquent les meilleures pratiques. Nous sommes déterminés à améliorer les pratiques de gestion au gouvernement. Nos recommandations sont fondées sur des données et une analyse pertinentes et elles ont comme objectif de cerner les secteurs à améliorer. Nous n'exerçons aucun contrôle sur la mise en œuvre de ces recommandations. Cependant, nous nous efforçons de faire des recommandations pratiques et d'inciter les entités vérifiées à y donner suite.

3.10 Nous avons mis en place un processus de suivi des vérifications antérieures et nous surveillons, annuellement, l'état d'avancement des mesures prises à la suite de nos recommandations. En 2000, nous avons conçu une base de données sur les

recommandations qui facilite ce travail. En 2001, nous perfectionnerons notre mesure des progrès accomplis par les entités dans la mise en œuvre de nos recommandations. À ce jour, environ 60 p. 100 de nos recommandations sont mises en œuvre sur une période de cinq ans ou sont en voie de l'être. Nous espérons que les ministères continueront au même rythme au cours des prochaines années. Nous nous sommes fixé comme objectif de déterminer pourquoi 40 p. 100 de nos recommandations ne sont pas mises en œuvre ou ne sont pas en voie de l'être.

Activités connexes et ressources

3.11 La pièce 3.3 contient de l'information sur nos dépenses prévues par composante de la vérification législative.

Pièce 3.3 - Dépenses prévues par composante de la vérification législative		
(en millions de dollars)		
Composantes de la vérification législative	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	31,0	30,6
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	0,5	1,0
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	4,5	5,7
Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	14,8	14,4
Examens spéciaux des sociétés d'État	1,8	2,3
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	1,4	1,6
Total	54,0	55,6¹

¹ La hausse de 54,0 millions de dollars à 55,6 millions de dollars est attribuable à l'augmentation salariale accordée dans le cadre des nouvelles ententes collectives.

Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes

3.12 La vérification de l'optimisation des ressources (VOR) ou la vérification du rendement examine les pratiques, les contrôles et les systèmes d'information qui sont liés à la gestion, en mettant l'accent sur les résultats. Elle ne met pas en question le bien-fondé des politiques gouvernementales; elle fournit plutôt de l'information pour aider les législateurs à déterminer si les politiques et les programmes ont été mis en œuvre de manière satisfaisante. Les principaux produits sont les chapitres ou les autres observations de vérification publiés dans les rapports du vérificateur général à la Chambre des communes. Ces travaux peuvent également donner lieu à des publications spéciales, à des méthodes, à des séances d'information à l'intention des comités parlementaires, à des discours et à des lettres de recommandations.

3.13 Notre pouvoir discrétionnaire quant à l'étendue et à la fréquence est plus grand pour les vérifications de l'optimisation des ressources que pour les vérifications comptables ou les examens spéciaux. Pour déterminer les questions qui présentent le plus d'intérêt et d'importance pour le Parlement, nous prenons en compte les facteurs suivants :

- l'importance du programme ou du sujet, son niveau de dépenses, le niveau d'intérêt qu'il suscite chez les députés et le niveau de risque que pose sa prestation;
- la complexité du programme ou du sujet, le niveau de ressources nécessaires pour le vérifier et sa pertinence à l'égard du mandat du Bureau;
- nos priorités énoncées;
- la couverture de vérification antérieure par le Bureau et les autres examens réalisés par le gouvernement ou d'autres observateurs avertis.

3.14 Nous nous efforçons d'établir un calendrier des VOR pour couvrir les questions les plus importantes dans un délai raisonnable. Les équipes de vérification préparent des plans quinquennaux pour les 25 principaux ministères et organismes de l'administration fédérale et pour environ 12 secteurs d'intérêt qui touchent plusieurs ministères — reddition de comptes et mesure des résultats, gestion financière, gestion des ressources humaines, grands projets d'immobilisations, développement durable et technologies de l'information. Nous évaluons aussi les nouvelles questions et nous mettons à jour les plans quinquennaux tous les ans.

3.15 Nos plans de VOR pour 2001-2002 et la première partie de 2002-2003 comprennent une vérification de portée gouvernementale de la gestion des subventions et des contributions et une vérification de la sécurité dans le secteur des technologies de l'information. Les plans prévoient aussi 21 chapitres qui traitent de nos priorités : l'environnement et le développement durable (12 chapitres), la situation financière du gouvernement (5), la gestion financière (1), la reddition de comptes (1) et la gestion des ressources humaines (2). Les autres chapitres porteront sur des questions telles que la promotion de la santé et les suivis de vérifications antérieures.

3.16 Le nombre de chapitres de VOR est plus bas que les années précédentes parce que nous remplaçons le rapport d'avril par le rapport final du vérificateur général actuel, publié en février 2001. Nous avons aussi dû modifier le calendrier de nos rapports pour permettre au commissaire à l'environnement de rendre compte des progrès accomplis par les ministères dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable. Le dépôt de ces stratégies a été reporté jusqu'en février 2001 à cause des élections de l'automne 2000.

3.17 Nous accordons une attention spéciale à la planification et à la gestion des coûts, au temps d'exécution et aux résultats des vérifications. Nous avons établi le coût moyen de nos VOR à 800 000 \$ environ. Ce coût ne s'applique pas aux vérifications et aux études de portée gouvernementale qui sont, individuellement, uniques quant à l'étendue

et à la couverture. Nous modifierons cet indicateur lorsque nous parachèverons notre nouveau cadre de mesure du rendement et de rapports.

Évaluation des rapports sur le rendement des agences

3.18 Trois nouvelles agences gouvernementales de service, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada, doivent produire des rapports annuels qui contiennent à la fois des états financiers et de l'information sur le rendement. En vertu de la loi, le Bureau est tenu d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement fournie par les agences au public. Les agences doivent inclure cette évaluation dans leurs rapports annuels. Nous n'évaluons ni ne commentons le rendement réel des agences.

3.19 Au cours du dernier exercice, nous avons évalué les rapports sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence Parcs Canada. En 2001, nous évaluerons aussi le rapport sur le rendement de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Cette nouvelle évaluation et la nécessité de mettre au point la méthode et les techniques utilisées pour ces évaluations porteront nos dépenses prévues à un million de dollars en 2001.

Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada

3.20 Le vérificateur général examine les états financiers du gouvernement du Canada conformément aux normes de vérification généralement reconnues afin d'obtenir l'assurance raisonnable qu'ils ne contiennent pas d'inexactitudes importantes; il exprime une opinion sur la fidélité et l'uniformité de leur présentation. Cette opinion rend les états financiers crédibles. Si l'examen montre que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes, le vérificateur général formulera une restriction dans son opinion.

3.21 Le gouvernement prévoit améliorer l'utilité et l'actualité de son information financière en mettant en œuvre la Stratégie d'information financière (SIF). Les principaux éléments de la SIF sont la modernisation des systèmes, l'adoption de la comptabilité d'exercice et son intégration aux activités de gestion quotidiennes. Comme suite à la modernisation des systèmes, les données comptables contenues dans le Système central de comptabilité du receveur général du Canada seront transférées aux nouveaux systèmes ministériels. Tous les ministères doivent avoir des systèmes conformes à la SIF d'ici avril 2001.

3.22 La mise en place de systèmes financiers modernes aura une incidence considérable sur nos travaux de vérification des états financiers du gouvernement du Canada. Nous avons entrepris un vaste projet d'examen de nos méthodes de vérification comptable, y compris l'acquisition de nouveaux outils de vérification électroniques, l'amélioration de nos méthodes d'analyse du risque et une meilleure intégration des travaux de vérification comptable et non comptable dans les ministères. En outre, le gouvernement a l'intention de modifier les conventions comptables en 2001-2002 en ce



qui a trait notamment à l'impôt à recevoir, aux immobilisations, aux stocks et aux passifs environnementaux. Ces modifications exigeront de nombreuses vérifications supplémentaires des montants qui n'étaient pas comptabilisés auparavant dans les comptes et les états financiers du gouvernement.

3.23 Nous croyons que ces facteurs feront augmenter le coût prévu de notre vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada, lequel passera de 4,5 millions de dollars en 2000-2001 à 5,7 millions de dollars en 2001-2002.

Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités

3.24 Nous examinons les états financiers de 107 sociétés d'État et d'autres entités afin de formuler une opinion sur la fidélité de leur présentation conformément aux normes comptables professionnelles. Nous examinons aussi ces états financiers pour obtenir l'assurance que ces organisations se sont conformées, à tous les égards importants, aux principales autorisations législatives au cours de l'exercice. Nos vérifications comptables de ces entités fournissent une assurance aux ministres, aux parlementaires, aux députés des assemblées territoriales et aux diverses autres parties intéressées.

3.25 Le nombre de nos vérifications annuelles continue d'augmenter. En 2001-2002, nous vérifierons pour la première fois deux nouvelles sociétés d'État, la Commission canadienne du tourisme et le Fonds d'investissement du Cap-Breton. Les dépenses prévues pour les vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités sont d'environ 14,4 millions de dollars en 2001-2002.

Examens spéciaux des sociétés d'État

3.26 La *Loi sur la gestion des finances publiques*, ou dans certains cas une autre loi, exige qu'un examen spécial des sociétés d'État soit réalisé tous les cinq ans. De plus, le gouverneur en conseil demande parfois au Bureau d'effectuer un examen spécial de sociétés d'État qui en sont exemptées. Le secteur privé effectue des examens spéciaux, dont certains conjointement avec nous, mais le Bureau réalise la plupart des examens. La loi exige de l'examineur qu'il formule une opinion, à savoir si les systèmes et les pratiques de gestion de la société fournissent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des opérations est efficace.

3.27 En 2001-2002, nous prévoyons terminer le troisième cycle d'examens spéciaux par les examens du Musée canadien de la nature et de la Société du crédit agricole et revoir notre stratégie pour le quatrième cycle. Nos objectifs sont de mieux intégrer les examens spéciaux à nos vérifications comptables annuelles des sociétés d'État, de réduire le coût global des examens spéciaux et de répartir notre charge de travail plus également sur la période de cinq ans. Au cours des trois derniers cycles, nous avons diminué le coût moyen des examens spéciaux, le faisant passer de 450 000 \$ à un niveau prévu de moins de 400 000 \$. Nous prévoyons commencer le quatrième cycle d'examens spéciaux par les examens de la Commission de la capitale nationale, de la Société de développement

du Cap-Breton et du Centre de recherches pour le développement international. Les dépenses prévues pour les examens spéciaux s'établissent à environ 2,3 millions de dollars en 2001-2002.

Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable

3.28 Il incombe au commissaire à l'environnement et au développement durable de surveiller la mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont mis en œuvre leur plan d'action et atteint les objectifs énoncés dans leur stratégie de développement durable, et de faire rapport à ce sujet. De plus, le commissaire surveille le traitement des pétitions reçues du public. Les dépenses prévues pour ces activités sont d'environ 1,6 million de dollars en 2001-2002.

3.29 Le commissaire évaluera les stratégies de développement durable des ministères et des organismes qui ont été déposées à la Chambre des communes, et il présentera un rapport à ce sujet. En 2000-2001, il terminera une évaluation approfondie de la capacité des organisations gouvernementales suivantes de mettre en œuvre efficacement leur stratégie de développement durable : Agence canadienne d'évaluation environnementale, Agence canadienne de développement international, Service correctionnel Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Défense nationale, Environnement Canada, ministère des Finances, Développement des ressources humaines Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Agence Parcs Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, GRC, Transports Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

3.30 Nous continuerons à examiner d'importantes questions liées à l'environnement et au développement durable dans nos vérifications régulières de l'optimisation des ressources. Le plan de VOR actuel des questions environnementales comprend un projet du commissaire sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et un examen des pratiques environnementales de la Société pour l'expansion des exportations qui sera effectué en vertu d'un décret du gouverneur en conseil. Les dépenses prévues pour ces travaux, de quelque 4,7 millions de dollars, sont incluses dans les dépenses prévues pour les VOR en 2001-2002.

Activités de soutien

3.31 Le Bureau s'est engagé à s'améliorer de façon continue et c'est pourquoi il a lancé plusieurs initiatives en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ses activités.

3.32 Renouvellement de nos ressources humaines. Le Bureau considère que sa vitalité et son succès continus reposent sur ses ressources humaines. Les activités prévues dans le cadre de l'initiative de renouvellement consistent, entre autres, à élaborer et à offrir un programme de formation, à mettre en œuvre notre plan de relève, à mettre à jour nos méthodes et notre gestion des connaissances. En ce qui concerne la gestion des connaissances, nous prévoyons parachever la mise au point des bases de données électroniques sur les entités que nous vérifions.



3.33 Mesure du rendement et rapports. Cette initiative comprend la révision de notre cadre de mesure du rendement et de rapports et son intégration à notre processus de gestion. Nous passerons en revue les indicateurs de rendement et nous en élaborerons de nouveaux afin d'obtenir une rétroaction de nos principales parties intéressées sur nos extrants. En 2000, nous avons conçu une base de données sur les recommandations afin de faciliter le suivi de leur mise en œuvre. En 2001, nous perfectionnerons notre mesure des progrès réalisés par les entités au chapitre de la mise en œuvre de nos recommandations.

3.34 Réaménagement de l'espace et modernisation des bureaux. Cette initiative a pour objet de faire en sorte que le milieu de travail des employés du bureau d'Ottawa soit fonctionnel. Le Bureau, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a recensé les besoins en espace et examiné les possibilités de moderniser ce milieu de travail. Les travaux de construction doivent commencer à l'automne 2001 et se terminer à l'automne 2002.

3.35 Réponse au sixième rapport du Comité permanent des comptes publics. En mars 2000, le Comité permanent des comptes publics a fait onze recommandations visant à améliorer nos rapports sur le rendement. Plusieurs de ces recommandations s'appliquaient aussi à nos rapports sur les plans et les priorités. Elles portaient sur les éléments suivants : clarté de nos résultats escomptés; consultation des députés concernant l'élaboration de nos plans; extraction d'information clé dans les rapports.

3.36 Nous indiquons, dans le présent Rapport, les mesures que nous avons prises et que nous prendrons au cours du prochain exercice pour donner suite aux recommandations. Nous avons révisé notre cadre de mesure du rendement et de rapports. Nous avons mis au point une chaîne des résultats qui définit plus précisément les conséquences immédiates et intermédiaires de nos travaux. Nous continuerons de rencontrer les députés afin de discuter des questions qui les intéressent. Nous avons regroupé l'information sur nos résultats escomptés dans la description des composantes de notre secteur d'activité et enfin, nous avons inclus un index et des renvois à nos rapports sur les plans et les priorités de 2000-2001 et de 2001-2002 afin d'en faciliter la comparaison. Nous apporterons d'autres améliorations à notre Rapport sur le rendement de 2001 et aux prochains rapports sur les plans et les priorités.

SECTION IV

Initiatives horizontales

Stratégie de développement durable

4.1 Le chapitre 35 du Rapport de décembre 2000 du vérificateur général met à jour la stratégie de développement durable du Bureau, qui avait initialement été déposée en décembre 1997. La pièce 4.1 résume le but, les objectifs, les principaux indicateurs de rendement et cibles pour 2001-2002 et les exercices suivants de la stratégie. Nous utilisons des indicateurs (de gestion) internes pour surveiller la mise en œuvre de notre stratégie. Nous avons simplifié la stratégie en adoptant un seul énoncé de but et nous avons réduit le nombre d'objectifs et d'indicateurs de rendement. Pour le prochain exercice, nous continuerons avant tout d'améliorer de façon continue l'intégration des questions liées à l'environnement et au développement durable à nos travaux de vérification.

Pièce 4.1 — Stratégie de développement durable

But : Le Bureau s'engage à aider le gouvernement fédéral à améliorer de manière continue sa gestion des questions liées à l'environnement et au développement durable et à veiller à ce que la gestion de ses propres activités soit respectueuse de l'environnement.

Objectifs	Principaux indicateurs de rendement et cibles
<p>Travaux de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'environnement et le développement durable (E et DD) à nos travaux de vérification. • Aider à renforcer la capacité des organisations fédérales, territoriales et internationales à améliorer de manière continue leur gestion des questions liées à l'environnement et au développement durable et l'exécution des programmes connexes. • Assurer le suivi des réponses données par les ministères aux lettres (pétitions) des Canadiens au sujet de leurs préoccupations en matière d'environnement et de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des documents de planification de vérification qui ont trouvé que les questions liées à l'E et DD étaient importantes. <i>Cible : 20 % d'ici 2004.</i> • Pourcentage des chapitres et des examens spéciaux qui ont intégré les questions liées à l'E et DD. <i>Cible : chapitres — 30 % (26 % en 1998-1999); examens spéciaux — Référence à établir en 2000-2001.</i> • Pourcentage des mesures prévues dans la stratégie des ministères et des organismes qui ont été mises en œuvre. <i>Cible : 50 % d'ici 2004.</i> • Nombre d'audiences de comité parlementaire portant sur les questions liées à l'E et DD où on a utilisé nos rapports (audiences de comité où des employés du Bureau ont comparu comme témoins). <i>Cible : suivi seulement.</i> • Pourcentage des recommandations liées à l'E et DD approuvées par les entités et pour lesquelles des progrès satisfaisants ont été accomplis. <i>Cible : 65 % d'ici 2004.</i> • Pourcentage des organisations fédérales qui se conforment à des normes de pratiques appropriées pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. <i>Cible : 75 % d'ici 2004.</i>
<p>Activités quotidiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer de manière continue notre processus de gestion du développement durable. • Réduire la consommation et la quantité de déchets. • Acheter, fournir et utiliser des biens et des services de manière respectueuse de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation totale de papier par employé par année. <i>Cible : réduction de 2 % chaque année.</i> • Valeur monétaire des fournitures renouvelables (exclut le mobilier et le matériel) par employé. <i>Cible : À déterminer (référence à établir d'ici 2001-2002).</i>
<p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité des employés du Bureau à intégrer à leurs travaux de vérification les questions liées à l'environnement et au développement durable et les sensibiliser aux efforts déployés à cet égard dans les activités quotidiennes du Bureau et la société dans son ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités (officielles et autres) d'apprentissage tenues sur la sensibilisation et la formation dans le domaine de l'E et DD. <i>Cible : sept par année.</i> • Capacité du personnel de reconnaître les questions liées à l'E et DD. <i>Cible : À déterminer (référence à établir en 2001-2002).</i>

SECTION V

Renseignements financiers

**Tableau 5.1 — Renseignements sur les programmes de paiement de transfert (contribution)
(en millions de dollars)**

Secteur d'activité	Dépenses			
	Prévisions 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Vérification législative				
CCAF-FCVI Inc.	0,4	0,4	0,4	0,4

Tableau 5.2 — Source des recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes			
	Prévisions 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Vérification législative				
Charges au titre des vérifications	0,8	0,7	0,5	0,5
Total des recettes non disponibles	0,8	0,7	0,5	0,5

Tableau 5.3 — Coût net du Programme pour 2001-2002 (en millions de dollars)

	Total
Dépenses prévues	55,6
Moins : recettes non disponibles ¹	(0,7)
Plus : coût des services fournis sans frais ²	<u>6,5</u>
Coût net du Programme³	61,4

¹ Le Bureau reçoit également des honoraires pour un petit nombre de vérifications. Les honoraires les plus importants sont reçus de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ces fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais sont crédités au Trésor en tant que recettes non disponibles. À partir de l'exercice 2002-2003, le montant prévu des recettes non disponibles pourrait diminuer. À l'heure actuelle, le renouvellement de notre mandat de vérification de l'Organisation de l'aviation civile internationale est incertain.

² Outre les dépenses budgétaires pour 2001-2002, d'autres coûts sont associés au fonctionnement du Bureau. Ces coûts, même s'ils ne sont pas payés directement par le Bureau, représentent des services fournis sans frais par d'autres ministères. Il s'agit des coûts suivants :

Locaux (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	4,0
Contributions aux régimes d'assurance des employés (Conseil du Trésor)	<u>2,5</u>
	<u>6,5</u>

³ Les extraits du Bureau sont constitués des rapports de vérification et des études, des opinions et des lettres de recommandations découlant des opérations de vérification. Le Bureau affecte les coûts nets du Programme à ces extraits. Outre les coûts directs, qui sont imputés à chaque extrait en fonction des heures travaillées, certains des coûts du Bureau sont des frais généraux, par exemple l'administration, les langues officielles et les locaux. Ils ne peuvent être attribués directement aux extraits. Cependant, ils doivent constituer en définitive une partie des coûts des extraits. Aussi, le Bureau a conçu un système de comptabilité des coûts de revient qui impute les frais généraux aux extraits. Par conséquent, les coûts associés à chaque extrait sont des coûts « entiers »; ensemble, ils constituent le coût net du Programme du Bureau.

SECTION VI

Autres renseignements

Renvois aux Rapports sur les plans et les priorités de 2000-2001 et de 2001-2002

Ces renvois visent à faciliter la comparaison de nos Rapports sur les plans et les priorités de 2000-2001 et de 2001-2002.

La Section II — Vue d'ensemble du Bureau donne une information semblable à l'information communiquée dans les rapports des exercices précédents, mais elle comprend une nouvelle sous-section « Contexte de la planification » qui décrit les facteurs influant sur la charge de travail du Bureau et les pressions qu'il subit.

La Section III — Plans, résultats, activités et ressources a considérablement été modifiée cette année. Elle intègre notre nouveau cadre de mesure du rendement et de rapports et regroupe l'information sur nos vérifications prévues ainsi que des explications concernant les six composantes de notre secteur d'activité. Au cours des années précédentes, cette information était comprise dans la discussion sur nos priorités et les composantes de notre secteur d'activité.

La Section IV — Initiatives horizontales met à jour notre stratégie de développement durable pour la période 2001-2004.

Les Sections V et VI sont semblables aux sections des rapports précédents.



Rapports exigés par la loi

Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes	publié périodiquement et diffusé de diverses manières, y compris sur notre site Web (www.oag-bvg.gc.ca)
Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes	publié tous les ans et diffusé de diverses manières, y compris sur notre site Web (www.oag-bvg.gc.ca)
Opinion du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement du Canada	publiée tous les ans dans les Comptes publics du Canada, volume I, et diffusée sur le site Web (www.pwgsc.gc.ca/text/pubacc-f.html)
Opinion sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	publiée tous les ans et diffusée de diverses manières, y compris sur notre site Web (www.oag-bvg.gc.ca)
Opinions du vérificateur général sur 107 états financiers de sociétés d'État mères, d'établissements publics fédéraux et d'autres entités fédérales, d'organisations et de gouvernements territoriaux, ainsi que d'autres entités canadiennes et organisations internationales	publiées dans les divers rapports exigés par la loi contenant les états financiers de ces organisations
Examens spéciaux des sociétés d'État	soumis tous les cinq ans au conseil d'administration des sociétés d'État concernées
Rapport annuel sur d'autres questions à l'Assemblée législative du Yukon, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à l'Assemblée législative du Nunavut	publié tous les ans et soumis à l'assemblée législative; pour le consulter, s'adresser au greffier
Évaluation des rapports sur le rendement de trois agences – L'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence Parcs Canada	soumise annuellement au conseil d'administration de l'agence concernée

Personnes-ressources du Bureau

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708
Télécopieur : (613) 957-4023
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Direction générale des opérations de vérification

Sheila Fraser, sous-vérificatrice générale

Direction générale des services corporatifs

Michael J. McLaughlin, sous-vérificateur général et agent financier supérieur

Environnement et développement durable

Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable

Communications

Johanne McDuff, directrice



Index

A

audiences, 12, 13, 14, 22

C

chaîne des résultats, 2, 11, 12, 13, 20

comptes publics, 1, 8, 13, 14, 20, 26

E

environnement, 1, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 26, 27

examens spéciaux, 7, 15, 16, 18, 19, 22, 26

G

gestion financière, 1, 5, 11, 16

M

meilleures pratiques, 11, 13, 14

mesure du rendement et rapports, 1, 11, 12, 17, 20, 25

O

optimisation des ressources, 6, 13, 15, 16, 19

P

pétitions, 8, 19, 22

priorités, 1, 3, 5, 11, 12, 13, 16, 20, 25



R

rapports sur le rendement, 1, 6, 9, 13, 15, 17, 20, 26

recommandations, 1, 9, 13, 14, 15, 16, 20, 22, 24

reddition de comptes, 1, 3, 8, 11, 12, 13, 16

renouvellement de la fonction publique, 1, 11

renouvellement de nos ressources humaines, 9, 19

S

situation financière, 1, 5, 6, 11, 16

stratégie de développement durable, 7, 13, 16, 19, 21, 22, 25